Envoyé en préfecture le 06/05/2024
Reçu en préfecture le 06/05/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240424-DEC202443-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

24 AVR 2024

DEC202443

Objet : mise à disposition du marché couvert et de l'abreuvoir au COS

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre de leur marche qui se tiendra le mercredi 1er mai 2024 à Varennes sur Allier, l'association organisatrice de l'évènement, le COS a besoin du marché couvert et de l'abreuvoir pour organiser cet événement ;

DECIDE de mettre à disposition le marché couvert et l'abreuvoir au COS le mercredi 1er mai 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec le COS ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON